

Présentation **des correctifs apportés à TU à la demande** **de SPF**

Dr Emmanuel Dos Ramos

12 Mars 2024



INTRODUCTION

- **l'INSTRUCTION N° DGOS/R2/DGS/DUS/2013/315 du 31 juillet 2013** relative aux résumés de passage aux urgences (lien vers l'instruction DGOS).

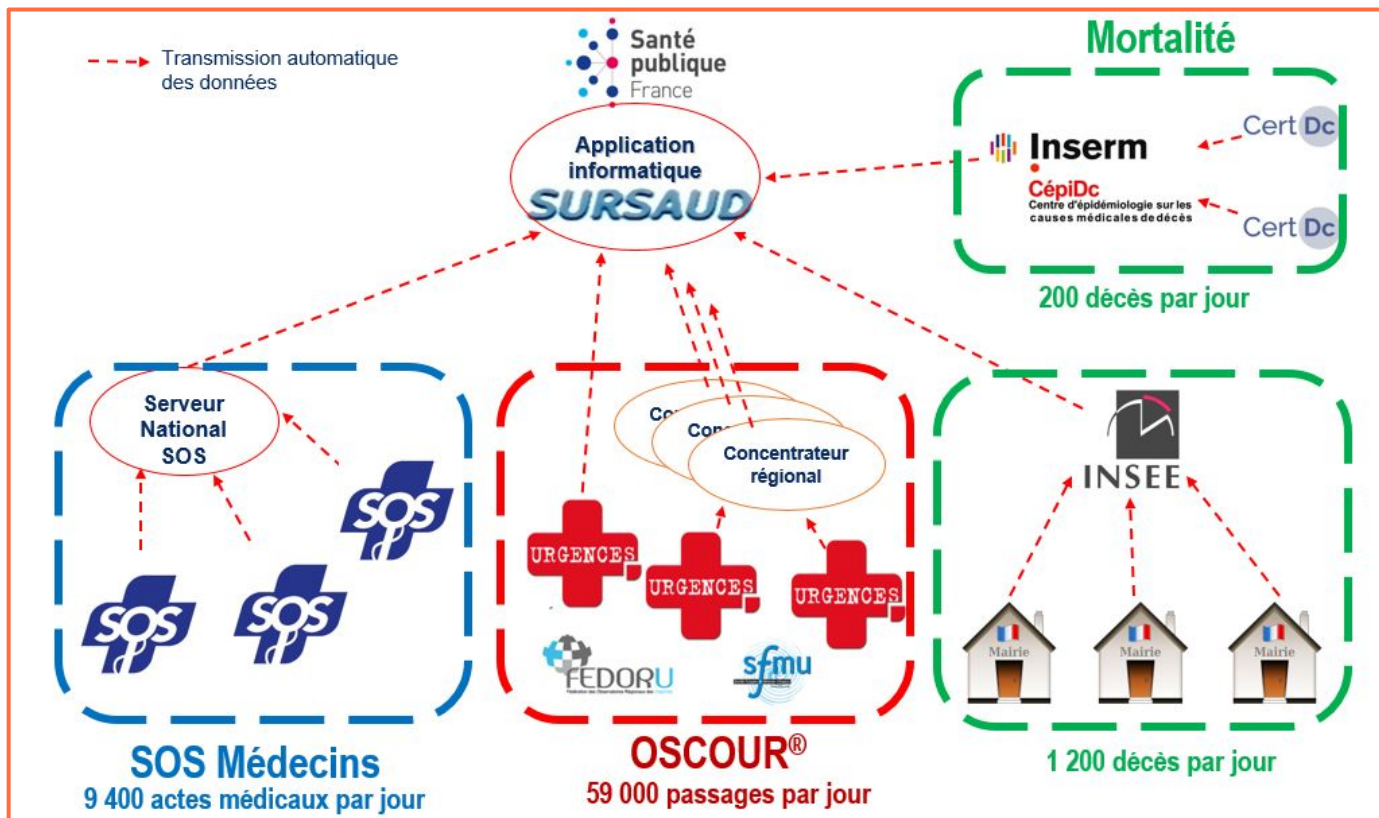
Le format du RPU est le suivant

Identification de l'établissement par ses **FINESS juridique et géographique** ainsi que :

- 1. **Le code postal de résidence**
- 2. **Le nom de la commune de résidence**
- 3. **La date de naissance**
- 4. **Le sexe.**
- 5. **La date et l'heure d'entrée.**
- 6. **Le mode d'entrée.**
- 7. **La provenance.**
- 8. **Le mode de transport.**
- 9. **Le mode de prise en charge durant le transport.**

- 10. **Le motif de recours aux urgences** (codé en CIM-10)
- 11. **La classification CCMU modifiée.**
- 12. **Le diagnostic principal** (codé en CIM-10).
- 14. **Les actes réalisés aux urgences.**
- 15. **La date et l'heure de sortie.**
- 16. **Le mode de sortie.**
- 17. **La destination.**
- 18. **Des précisions sur l'orientation.**

- <https://www.santepubliquefrance.fr/surveillance-syndromique-sursaud-R> -





2

MAJ de TU

v 3.22.62

-
- Point 1 : Diagnostic de Noyade
 - Point 2 : Encodage des recours
 - Point 3 : Rejeu des RPU
 - Point 4 : Modification du thésaurus
 - Point 5 / Préparation pour JO Paris 2024



Point 1

NOYADE

Déplacement de l'entité de noyade du thésaurus des diagnostics vers le thésaurus des recours IOA en 2022



Problème :

Déplacement du diagnostic de Noyade vers le motif de recours aux urgences en 2022
=> perte du regroupement syndromique
=> analyse des recours impossible en raison d'un bug (cf Point 2).

Solution :

Ajout automatique d'un diagnostic de Noyade si le recours Noyade a été saisi.

En pratique :

Rejouer l'encodage des RPU depuis au moins 2022 pour l'ensemble de vos Terminaux
Dans **Gestion / Tâche planifiée**
Lancer la Tâche **AddDiagIfRecoursNoyade** avec "Exécution manuelle"

Point d'attention :

Repérage par IOA > Repérage par codage du diagnostic (↗ Relative du Nb de noyade)



Point 2

ENCODAGE DES RECOURS

BUG ancien entraînant l'envoi d'un code CIM-10 ne correspondant pas au libellé du recours

Problème :

Analyse du motif de recours impacté par un bug sur l'encodage

En Base

Code A - Recours A

Précision 1

Précision 2

Précision 3

Code B - Recours B

Précision 4

Précision 5

Précision 3

Codage IOA

Recours A + Précision 3 => Code B - Recours A - Précision 3

T751 - Embolie Pulmonaire - Détresse respiratoire (T75.1 = Noyade)

Solution

Correction du Bug sur l'encodage avec la MAJ pour tous les nouveaux recours

Pour les recours saisis antérieurement à la MAJ cf slide suivante

Problème :

Le réencodage des recours nécessite le rejeu des RPU pour l'envoi au Concentrateur régional RPU
=> perte du regroupement syndromique
=> analyse des recours impossible en raison d'un bug (cf infra).

Solution :

Rejeu des RPU pour les séjours de la période du 01/01/2022 à la date de la MAJ

En pratique :

Dans **Gestion / Tâche planifiée** (avec un compte Admin)
Lancer la Tâche **FixPatientRecoursCode** avec **"Exécution manuelle"**

Point d'attention :

Action uniquement de rattrapage qui ne concernera pas les nouvelles admissions



Point 3

Rejeu des RPU

Les données corrigées dans votre TU doivent être renvoyées vers le Concentrateur régional des RPU

Problème :

Le réencodage des données avec les opérations précédentes va uniquement modifier vos bases, il est nécessaires de renvoyer les données vers le Concentrateur régional des RPU

En pratique :

Dans **Gestion / Tâche planifiée** (avec un compte Admin)
Lancer la Tâche **objEnvoiRPU** avec **“Exécution manuelle”**

Point d'attention (hors problématique actuelle) :

L'envoi des RPU est réglementairement glissant sur les 8 derniers jours, nous vous conseillons de réaliser au moins une fois par an de rejouer les RPU pour consolider vos données de l'année écoulée.



Point 4

MAJ du thésaurus DIAGS

Réintroduction des codes de Noyade
dans le thésaurus.
(maintien du recours Noyade)

Révision du thésaurus pour les TS

Problème :

L'analyse de SPF repose sur les diagnostics avec la construction de regroupement syndromique et de série temporelle. Le motif de recours à lui seul n'est pas suffisant

Solution :

Réintroduction des libellés de “Noyade”

En pratique :

Vérifier dans *Gestion / Attribution des typages* l'utilisation du thésaurus **DiagUrg-2024**

Points d'attention :

- Communiquer auprès des médecins sur l'usage du diagnostic de “Noyade”
- Les forfaits PE 1 & PE 2 sont pris en compte pour les nouveaux libellés

Problème :

Les tentatives de suicides se codent à l'aide de deux Code CIM-10 :

- le premier pour l'intoxication ou la lésion (ex T42.4)
- Le second pour la notion de TS (ex X61.9),

=> seul le premier code est envoyé à SPF, et ne déclenche que le regroupement syndromique "TS certaines".

Solution :

Création d'un **chapitre spécifique aux TS** (chapitre 18)

Création de **libellés explicites** générant pour la plupart les 2 codes nécessaires à SPF

Ex : Intoxication Benzodiazépine - Tentative de suicide

En pratique : RAS - déjà effectué au point précédent

Point d'attention pour les séjours "UHCD" ou "Hospitalisation" :

Certain libellés ne peuvent contenir de Diag Principal, une information est donnée afin que le médecin pense à coder la lésion principale (*ex : Tentative de suicide par arme à feu, sans précision*)

Module de cotation des actes et diagnostics

1. Diagnostics envoyés au SRVA (veille épidémiologique) via RPU

arme
Toutes Cat. Diag
Choisir cat. ou taper lettres
Tentative de suicide par arme à feu, sans précision (i)

Repérage des UHCD

Est-ce que le patient présente une pathologie potentiellement évolutive et susceptible d'aggravation ou dont le diagnostic reste incertain ?

Est-ce que le patient a bénéficié d'une antalgie de niveau III, d'une sédation ou d'un médicament de la Réserve hospitalière ?

Orientation du patient

Confirmée : Réorientation Urgences

2. Choix de la CCMU

Diagnostics envoyés au SRVA (veille épidémiologique) via RPU

Diagnostics:
X74.9 Tentative de suicide par arme à feu, sans précision

Diagnostics envoyés au PMSI

Diagnostics PMSI en attente de validation des questions UHCD et de la validation de la destination confirmée

Actes réalisés aux urgences

Actes:
NGAP G Consultation généraliste majorée base=Gx1 (25€)
NGAP Réorientation base=RUIx1 (0€)

Forfaits et suppléments :
FU4 : Forfait activité âge (+ 75 ans)
SUF : Forfait de prise en charge médicale un dimanche ou un jour férié

Valorisation estimée du passage : 0€

Note: A red arrow points to the 'X74.9' code, and a callout box says 'Vous devez préciser en DP la lésion principale'.

Remarque :

Les forfaits PE 1 & PE 2 sont pris en compte pour les nouveaux libellés.

Problème :

Les intoxications accidentelles et les Intoxications de cause inconnue se codent également à l'aide de deux Code CIM-10 :

- le premier pour l'intoxication ou la lésion (ex T42.4)
- Le second pour la notion de prise accidentelle (ex X41.9), ou d'intention non déterminée (ex Y11.9)

=> Soucis d'uniformisation avec les TS

Solution :

Révision du **chapitre Intoxication** (chapitre 18)

Création de **libellés explicites** générant pour la plupart les 2 codes nécessaires à SPF

Ex : Intoxication Benzodiazépine - Intoxication accidentelle

En pratique : RAS - déjà effectué au point précédent



Point 5
En vue des JO Paris
2024

Ajout d'un diagnostic à la demande de SPF pour repérer les passages en lien avec les JO de Paris 2024



Création du code Y339 - Événement particulier selon consignes nationale :

=> Intégration au Thésaurus des diagnostics en vue du déclenchement d'une enquête régionale pour la période des JO : "Passage en lien avec JO - Oui / Non"



3

Synthèse

MAJ de TU en v 3.22.62

- En autonomie : Fiche TuTos <https://tgs.ies-sud.fr/supa-tu-mettre-a-jour-tu/>
- En effectuant une demande à Terminal@ies-sud.fr en précisant dans le Sujet **Demande MAJ TU**

Lancement de 3 “Tâches planifiées” :

Toutes les informations sont reprises dans la Fiche TuTos <https://tgs.ies-sud.fr/correction-des-rpu/>

- ***FixPatientRecoursCode***
- ***AddDiagIfRecoursNoyade***
- ***objEnvoiRPU***

Communication auprès de vos équipes sur les enjeux du repérage :

- Des noyades
- Des TS



Merci
de votre
attention



terminal@les-sud.fr
cc : edosramos@ies-sud.fr